

Compte-rendu de la réunion plénière du conseil de quartier

Belleville / Saint-Maur

mardi 29 septembre 2015

Ordre du jour de la séance :

1/ Thème : « Tranquillité et sécurité, des solutions pour un quartier apaisé ? »	1
2/ Question des habitants.....	2
3/ Vœu des commissions	3
4/ Retour sur le budget participatif	5
5/ Actualités des commissions.....	5
ANNEXES	6
- Texte du vœu concernant l'accueil de réfugiés dans le quartier Belleville.....	6
- Texte du vœu concernant la vie nocturne dans le quartier d'Oberkampf.....	6
- Texte du vœu concernant la sécurité dans le quartier de Belleville	6

1/ Thème : « Tranquillité et sécurité, des solutions pour un quartier apaisé ? »

Intervenants

Stéphane MARTINET, adjoint au Maire du 11^e arrondissement en charge de la prévention, de la sécurité et de la médiation

Stéphane WIERZBA, commissaire du 11^e arrondissement

Monsieur Martinet stipule qu'il est difficile de limiter l'ouverture des établissements régis par la licence IV (qui autorise la vente de boissons alcoolisées), qui sont en vente et en domiciliation libre depuis quelques années, ce qui explique leur forte concentration sur un même secteur, avec les nuisances que cela implique. François Vauglin, Maire du 11^e arrondissement ajoute que la liberté de commerce est un droit constitutionnel et rappelle que Georges Sarre, Maire de 1995 à 2008 n'a pas pu empêcher la mono-activité textile ; le projet qu'il avait fait adopter en ce sens par le PLU ayant été censuré par le Conseil constitutionnel.

En réponse à ces problématiques, la Mairie du 11^e souhaite mener une politique de prévention plutôt que de répression. A cet effet, un dispositif de prévention a été mis en place en concertation avec la Direction de la prévention et de la Protection (DPP) et la Préfecture de police. Ce dispositif prévoit la présence de patrouilles composées d'agents de la DPP et d'agents de police du jeudi au samedi soir sur deux créneaux : de 23h30 à 0h30 et de 1h30 à 2h30.

Le dispositif présente à la fois un aspect dissuasif par la présence des agents et répressif par la délivrance d'avertissements et de procès-verbaux auprès des établissements en infraction.

De mars à ce jour, 120 avertissements ont été adressés aux commerçants et 81 procès verbaux ((hors procès verbaux de police).

Le commissaire Wierzba souligne qu'à ces patrouilles s'ajoutent les agents de la brigade de nuit et les agents de la brigade anti-criminalité. Sur le 11^e arrondissement, 50 % des interventions ont lieu entre 21h et 6h du matin, principalement sur les quartiers dits « festifs », mais aussi pour des conflits de voisinage, troubles de voisinage et de problèmes de voie publique dus à la forte densité de population de l'arrondissement. On estime à plus de 1500 le nombre de licences de débits de boisson sur l'arrondissement dont le suivi est en partie assuré par le commissariat mais également par la police judiciaire. Chaque année, pour l'ensemble de l'arrondissement, une cinquantaine d'établissements en infraction sont frappés d'avertissement préfectoral ou de fermeture administrative sur la décision du Préfet de police.

En ce qui concerne la délinquance sur le quartier, il est à noter qu'elle n'est pas plus importante sur le quartier que sur le reste de l'arrondissement (6% de la délinquance totale). Concernant le gymnase Berlemont et ses abords Stéphane Martinet signale la mise en place par la Mairie du 11^e en association avec la Direction de la Jeunesse et des Sports et la Préfecture de police de dispositifs pour que le gymnase redevienne un lieu de pratiques sportives. Ainsi, outre un resserrage des comportements à l'intérieur du gymnase, des associations proposent deux soirs par semaine des activités sportives à destination de tous les publics en complément des activités habituelles.

2/ Question des habitants

Des témoignages sont partagés sur des problèmes de propreté et des violences commises à différentes adresses du quartier.

Sur le nombre d'établissements et de débits de boisson dans le secteur Oberkampf :

⇒ Les procédures d'ouverture d'un bar ne relèvent pas de la compétence de la Préfecture de Police. L'ouverture d'un établissement relève d'un simple régime de déclaration. En revanche, le

Préfet accorde les autorisations d'ouverture de nuit après 2h du matin demandées par les exploitants. Suite à des changements de réglementation, les ouvertures de discothèques se font sur la même procédure déclarative.

Sur la vidéosurveillance :

⇒ La Ville de Paris s'est dotée depuis quelques années d'un système de vidéoprotection développé. Une cinquantaine de caméras sont recensées dans le 11^e arrondissement. Leur implantation a fait l'objet d'une consultation préalable. Ce système sera complété de caméras supplémentaires mais n'est pas destiné à couvrir l'intégralité du territoire de l'arrondissement. Il est précisé que le commissariat a accès aux images ainsi que d'autres administrations comme la direction de la circulation et de l'ordre public. Le système de vidéoprotection a une vertu dissuasive mais doit être relativisé : s'il est susceptible d'apporter quelques éléments dans le cadre d'enquêtes, les images ne sont pas toujours exploitables et n'emportent pas systématiquement la conviction des magistrats. Ce dispositif est complémentaire aux mouvements de patrouilles.

Sur les trafics de stupéfiants :

⇒ Le 11^e est l'un des arrondissements où le plus grand nombre d'affaires sont résolues en la matière.

3/ Vœu des commissions

Les textes des vœux sont joints en annexes du compte-rendu.

Vœu concernant la sécurité générale dans le quartier de Belleville

Ce vœu s'appuie sur les différentes remontées d'habitants du quartier et des constatations de membres de la commission « sécurité et tranquillité publique ». Plusieurs points ont cristallisés de nombreuses tensions :

- Autour du gymnase Berlemont.
- La rue Jules Verne (qui avait fait l'objet d'une pétition à l'adresse du commissariat central).
- La rue Moret
- Le trafic de stupéfiants rue Oberkampf

La commission propose :

- L'amélioration de l'éclairage public sur un ensemble d'adresse.

- Un plan d'implantation de vidéoprotection en identifiant également plusieurs adresses.
- Une présence renforcée et durable des forces publiques.
- La réouverture de la vigie située rue l'Orillon

Discussion avec la salle :

- Des remarques sont faites sur les adresses listées, d'autres signalements sont partagés.
- Un ensemble de propositions est fait pour favoriser le respect du cadre de vie et du vivre ensemble (formations à destination des habitants, introduction de travaux d'intérêts généraux plutôt que le recours à la coercition...)

➔ Le vœu est adopté avec 15 voix « pour », 14 voix « contre », 10 « abstentions ».

Vœu concernant la vie nocturne dans le quartier d'Oberkampf

La commission « sécurité et tranquillité publique » a auditionné l'ensemble des acteurs concernés par le sujet. Il est demandé à la Ville et à la Préfecture un dispositif :

- De soutien visant à valoriser et aider les établissements responsables, par exemple, souhaitant insonoriser leurs locaux, engager des vigiles...
- De suivi des établissements coopératifs et des plus problématiques.
- De régulation, par exemple via la SEMAEST, afin de maîtriser le nombre de débits de boisson dans le secteur.
- De répression lorsqu'elle est nécessaire par l'intensification du dispositif de patrouilles, par l'engagement d'actions contre la vente à emporter.

Des propositions de mesures législatives seront faites auprès de Cécile Duflot, député de la circonscription.

➔ Le vœu est adopté avec 29 voix « pour », 6 voix « contre » et 3 « abstention ».

Vœu concernant l'accueil de réfugiés dans le quartier Belleville

Il est rappelé le contexte international de crise actuel qui entraîne des mouvements de déplacements de populations obligées de fuir leur pays. Face à ce phénomène qui génère une grande émotion, de nombreuses réponses et gestes solidaires ont émané de collectivités et d'associations. La commission « solidarité » souhaite s'inscrire dans ce mouvement solidaire et propose le vœu suivant : proposer un accueil digne et responsable aux réfugiés arrivant dans le quartier de Belleville avec le soutien des autorités publiques pour offrir les meilleures conditions possibles de prises en charge des personnes. La commission proposera dans les semaines à venir des initiatives.

- Il est précisé qu'un vœu a également été voté en conseil d'arrondissement et qu'une collecte solidaire est organisée en mairie par Emmaüs.
- **Le vœu est adopté.**

4/ Retour sur le budget participatif

Le projet « un parcours de fresques à Belleville /Saint-Maur », proposé par le conseil de quartier a été retenu au vote qui s'est déroulé au début du mois de septembre 2015.

Résultats pour le 11 ^e	Résultats pour Paris
1. Elargir le trottoir rue de Charonne	1. En piste, encore plus d'aménagements cyclables
2. Aménagement d'un parcours sportif sur les grands boulevards du 11e arrondissement	2. Paris aux piétons
3. Pose de 20 bacs à fleurs dans les rues de l'arrondissement	3. Développer l'aide aux personnes en situation de précarité
4. Agrandissement du conservatoire du 11ème	4. La reconquête de la Petite Ceinture
5. Remise en état de l'horloge de l'église Saint-Ambroise	5. Cultiver en ville
6. Végétalisation de la place de la Fontaine Timbaud	6. Du matériel de nettoyage silencieux et non polluant
7. Des équipements supplémentaires pour les établissements de petite enfance	7. Des fontaines à boire dans tout Paris
8. Un parcours de fresques à Belleville/Saint-Maur	8. Du vert à tous les étages
9. Faciliter les déplacements piétons rue de la Folie-Méricourt	
10. Végétalisation d'un mur rue de la Folie-Méricourt	

5/ Actualités des commissions

🏠 **Commission « Développement économique et relation aux commerçants » :**

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la commission travaille sur l'organisation d'un cycle de conférences à destination des entrepreneurs afin de les sensibiliser sur différents thématiques économiques.

- Une 1ere conférence a été organisée au mois de mai sur la loi relative à l'accessibilité des commerces.
- Une 2nde conférence sera organisée en novembre sur les complémentaires santé.

Un bulletin de synthèse de ces rencontres, édité par la commission, est diffusé auprès des commerçants du quartier.

🏠 **Commission « culture »**

Deux activités principales :

- Le Cinéma de Papa et Maman
- Le Circul'livre : le quartier ne dispose pas de bibliothèque à proximité, le Circul'livre est un projet très apprécié qui permet un véritable accès à la lecture à tous.

Il est signalé qu'à cause du plan Vigipirate, le conseil de quartier est impacté dans le bon déroulement de ces deux manifestations dans les écoles (accès et occupation des locaux). Il est en attente d'une réponse de la municipalité.

🏠 **Commission « solidarité »**

La commission inter-quartier « solex » se bat depuis des années sur le maintien de l'activité de la Bagagerie (dispositif de mise à disposition de consignes à destination des personnes sans domiciles). Un projet d'amélioration de celle-ci a été proposé au budget participatif 2015 et a été retenu parmi les projets lauréats.

🏠 **Commission « Cadre de vie et développement durable »**

La commission n'a pas d'actualité particulière à signaler.

ANNEXES

- Texte du vœu concernant l'accueil de réfugiés dans le quartier Belleville
- Texte du vœu concernant la vie nocturne dans le quartier d'Oberkampf
- Texte du vœu concernant la sécurité dans le quartier de Belleville

Vœu proposé par le Conseil de quartier Belleville Saint-Maur

Séance du mardi 29 septembre 2015

Le quartier de Belleville Saint-Maur a toujours été un quartier de migration, de diversité et de solidarité.

Ce quartier du Nord-Est de Paris a souvent été historiquement un point de destination pour de nombreuses populations venues s'installer et vivre en France.

Populaire, artistiquement dynamique et multiculturel, le quartier actuel de Belleville Saint-Maur est aujourd'hui le reflet ces échanges et de cette diversité de communautés.

Aussi, la crise des réfugiés que connaît l'Europe depuis de nombreux mois et qui a pris une ampleur toute particulière au cours de l'été, incarne aussi un douloureux rappel de l'histoire d'habitants anciens ou actuels du quartier. D'habitants qui travaillent, élèvent leur famille à Belleville et contribuent aujourd'hui à la vie de ce quartier.

Les habitants de Belleville Saint-Maur ne peuvent donc rester insensibles à la crise humanitaire qui se joue actuellement aux portes de l'Europe, ou nombre de réfugiés fuient la guerre et la mort.

C'est la raison pour laquelle les habitants de Belleville Saint-Maur, à l'instar de nombreuses mairies ou associations, souhaitent envoyer un message de solidarité pour ces réfugiés.

Les habitants du quartier soutiennent donc les initiatives individuelles ou collectives d'accueil des réfugiés relayés en France et en Europe. Ils déclarent que les migrants de demain seront bienvenus à Belleville, comme l'ont été les migrants d'hier ou d'aujourd'hui.

Enfin, à l'instar de leur quartier, les habitants de Belleville Saint-Maur souhaitent que la Mairie du 11^e arrondissement et la Mairie de Paris s'engagent pour l'accueil de réfugiés dans des conditions dignes et derrière le grand mouvement populaire de solidarité qui s'est dessiné en Europe.

Vœu proposé par le Conseil de Quartier Belleville Saint-Maur

Séance du mardi 29 septembre 2015

Considérant les problématiques récurrentes liées à la vie nocturne dans le quartier Belleville-Saint-Maur, notamment en termes de sécurité, de santé publique et de relations entre les riverains, les gérants d'établissement de nuit et les usagers,

Considérant les auditions menées par la commission « sécurité et tranquillité publique » auprès des différents intervenants de la vie nocturne :

- *Audition du Collectif des riverains de la rue Jean-Pierre Timbaud*
- *Audition de l'Association des patrons de bars du village Timbaud*
- *Audition de M. l'Adjoint au Maire du 11^{ème} arrondissement en charge de la Sécurité*
- *Audition de M. le Commissaire du 11^{ème} arrondissement*

Considérant les constatations sur site effectuées par la commission « sécurité et tranquillité publique »,

Considérant la forte concentration d'établissements de nuit dans le quartier Belleville-Saint-Maur, notamment dans le secteur délimité par les boulevards de Belleville, l'avenue de la République, l'avenue Parmentier et la rue de la Fontaine au Roi,

Considérant l'état d'exaspération des riverains de ce secteur pouvant potentiellement engendrer, sous l'effet de la nervosité, des actes inconsidérés à l'encontre de biens ou de personnes,

Considérant que ce secteur tend à la monoactivité de l'alcool et des supérettes, engendrant la disparition régulière de nombreux petits commerces de proximité,

Considérant une forme d'exode des habitants de ce secteur, parfois écœurés par la situation de la vie nocturne et/ou de la monoactivité,

Considérant le droit des riverains à jouir de la tranquillité la nuit ainsi que le droit des commerçants à mener librement leur activité,

Considérant les limites imposées par la Loi à la Ville de Paris en matière de pouvoirs de Police,

Considérant les effectifs et la très large mission du commissariat du 11^{ème} arrondissement,

Considérant les effets de la Loi Evin qui a déplacé une partie de la clientèle des établissements de nuit vers la voie publique,

Considérant que la majeure partie des nuisances ressenties proviennent de la voie publique,

Considérant la jurisprudence récente à l'encontre des décisions de police administrative,

Considérant qu'une solution concertée et négociée, basée sur la conciliation, alliant dans des proportions juste prévention, soutien, suivi, régulation et répression reste la meilleure,

Considérant que la vie nocturne n'est pas une fatalité, et que plusieurs villes de France ou d'Europe réussissent à concilier activité festive et tranquillité publique,

Considérant l'Article L. 2143-1. Du Code Général des Collectivités Territoriales et l'Article 3 du règlement intérieur des Conseils de quartier du 11^{ème} arrondissement,

Le conseil de quartier Belleville-Saint-Maur demande :

- **S'agissant de la prévention :**

- Aux gérants d'établissements ouverts la nuit :

- De porter une attention particulière au volume sonore sortant de leur établissement vers l'espace public (par la pose de décibel-mètres par exemple),
- De porter une attention particulière aux dimensions de leur terrasse, à sa possible sur-fréquentation ou un éventuel empiètement sur l'espace public, ainsi qu'au volume sonore de ses utilisateurs (par la pose de décibel-mètres ou la présence de vigiles par exemple),
- De pérenniser leur action visant à proscrire toute sortie de verre en dehors de la terrasse de l'établissement,
- De pérenniser leur action visant à ne plus servir d'alcool à tout consommateur sous l'emprise manifeste d'une violente alcoolisation,
- De veiller, à la fermeture de leur établissement, à donner un coup de balais sur le trottoir,
- A réactiver la ligne téléphonique permettant une interface directe entre riverains et établissements,

- Aux riverains :

- De privilégier le dialogue avec les gérants d'établissements, via la ligne téléphonique dédiée et/ou le contact direct, aux signalements,
- D'apporter leur contribution aux éléments listés ci-dessus, notamment en accordant aux gérants la fin de l'année 2015 pour les mettre progressivement en place,

- Au Préfet de Police :

- D'adresser un courrier à chaque gérant d'établissement ouvert la nuit afin de leur rappeler l'Arrêté 2008-00838 du 16 décembre 2008,

- **S'agissant du soutien :**

- Au maire du 11^{ème} arrondissement :

- De créer un label « Etablissement responsable » permettant de mettre en valeur de façon visible les établissements qui s'engagent à appliquer les points énumérés dans la section prévention,
 - Au maire de Paris :
 - De soumettre un Conseil de Paris une délibération ouvrant la possibilité d'une subvention à destination des gérants d'établissements de nuit dans le secteur cité dans les considérants, et sur présentation des justificatifs comptables, afin que ceux-ci engagement des actions de réduction des nuisances sonores (travaux d'isolation phonique, installation de fumoirs intérieurs, pose de décibel-mètres, vigiles,...),
- **S'agissant du suivi :**
 - Au maire de Paris et au Préfet de Police :
 - De mettre en place un service centralisé faisant le lien entre la Préfecture de Police, le commissariat du 11^{ème} arrondissement, le service des débits et boissons, la mairie de Paris et ses services (DPP, Urbanisme,...), la mairie du 11^{ème} arrondissement chargé de :
 - Réaliser une cartographie en ligne des établissements ouverts la nuit dans le secteur cité dans les considérants,
 - Centraliser les signalements négatifs via un numéro de téléphone unique et transmettre le dossier au service concerné pour une réponse adéquate,
 - Centraliser les signalements positifs via cette plateforme en ligne,
 - Réaliser un suivi des signalements effectués et des réponses apportées disponible sur la plateforme et reflété dans la cartographie en ligne,
 - De mettre en place à partir de ces données un système de Bonus/Malus :
 - Malus pour les établissements ouverts la nuit dont le fonctionnement se ferait sciemment au détriment des riverains. En conséquence, la force publique se ferait plus présente (en termes de distance et de fréquence) aux abords,
 - Bonus pour les établissements adoptant une conduite responsable. En conséquence, l'autorité administrative saurait faire preuve de clémence si l'établissement devait à l'avenir contrevenir de façon ponctuelle et involontaire à la réglementation en vigueur,
- **S'agissant de la régulation :**
 - Au maire du 11^{ème} arrondissement :
 - D'intervenir auprès de la SEMAEST afin que celle-ci diminue le nombre d'établissements de nuit dans le secteur cité dans les considérants, application de son mandat de lutte contre la monoactivité,

- **S'agissant de la répression :**

- Au maire de Paris et au Préfet de Police :
 - D'intensifier le dispositif de Patrouilleurs, notamment dans la lutte contre les infractions concernant les horaires de fermeture, les débordements de terrasse, la consommation d'alcool sur la voie publique, ainsi que la dégradation volontaire de l'espace public en lien avec la DPE,
 - D'engager une action forte, notamment en recourant aux moyens de la BAC en civil, contre la vente d'alcool à emporter,
 - D'engager une action renforcée dans la lutte contre les vendeurs d'alcool ambulants,
 - D'installer des caméras de vidéo-protection dans le secteur cité dans les considérants afin d'y améliorer la sécurité générale et de suivre plus aisément les établissements vertueux ou non,

La commission « Sécurité et tranquillité publique » réalisera une évaluation du dispositif, des actions entreprises, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées tous les six mois.

Par ailleurs, le conseil de quartier Belleville-Saint-Maur a identifié certaines pistes d'actions pour lesquelles une disposition législative est nécessaire. C'est pourquoi, nous sollicitons Mme Cécile DUFLOT, Députée de la 6^{ème} circonscription de Paris, afin de discuter avec elle de l'opportunité :

- De régir les implantations Licences IV par un accord préalable du Maire de Paris, sous réserve d'une densité maximale d'établissements dans la rue considérée,
- De régir les autorisations préalables d'ouverture de nuit par un accord préalable du Maire de Paris, sous réserve d'une densité maximale d'établissements bénéficiant de cette ouverture dans la rue considérée,
- D'adjoindre des contreparties relevant de l'Etat au dispositif de Bonus/Malus cité plus haut,
- De délictualiser le tapage volontaire caractérisé après un nombre suffisant procédures administratives, à l'initiative du Préfet de Police,
- De délictualiser la vente d'alcool à emporter dans le secteur cité dans les considérants après un nombre suffisant de procédures administratives, à l'initiative du Préfet de Police,
- De délictualiser la vente d'alcool ambulante,

Vœu proposé par le Conseil de Quartier Belleville Saint-Maur

Séance du mardi 29 septembre 2015

Considérant qu'à plusieurs reprises, et depuis de nombreuses années, les habitants de notre quartier nous ont fait part de leur vive inquiétude quant à la dégradation dramatique de leurs conditions de vie. En effet, l'insécurité du quartier Belleville-Saint-Maur grandit et vient rendre le quotidien des riverains insupportable.

Considérant les faits :

- Depuis plusieurs années, les riverains du boulevard de Belleville, des rues du Faubourg du temple, de l'Orillon, Robert Houdin ont alerté les élus quant à l'installation de ce que les media ont qualifié « zone de non droit » gravitant autour du gymnase Maurice Berlemont et s'articulant autour de la prostitution (qui s'est déplacée depuis le boulevard de la Villette), de la vente à la sauvette et des trafics, avec son lot de violences et d'agressions. Citons notamment le cas de la pharmacienne de la rue de l'Orillon est agressée pour ne pas avoir voulu se plier à la loi des trafiquants du quartier ;
- Par voie de pétition, les habitants du 10 rue Jules Verne en ont appelé au Commissaire du XIème arrondissement afin de faire cesser les squats sauvages des parkings situés aux sous-sols. Les riverains n'hésitent pas à parler de « *no man's land* », dans lesquels règnent et se conjuguent nos propres peurs ainsi que les regards « malsains » de multiples individus (recensés au nombre d'environ 40 par notre société bailleresse !) dominant en « maîtres » sur les lieux. Des riverains ont par ailleurs fait état dans une main courante de l'installation d'une gazinière et de bouteilles de gaz dans son box au sous-sol. Cette installation s'avère particulièrement dangereuse car propice aux incendies ;
- Régulièrement, les habitants d'immeubles de la rue Moret ont fait état auprès du commissariat du XIème arrondissement de l'installation de dealers dans les parties communes, où ceux-ci s'adonnent librement à leurs trafics ;
- Il est fréquent de constater un trafic chronique de stupéfiants la nuit dans les rues Oberkampf et Jean-Pierre Timbaud.

Considérant l'Article L111-1 du Code de la sécurité intérieure « *La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives.* », et dans le cadre de l'Article L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil de quartier Belleville-Saint-Maur demande à Monsieur le maire du 11^{ème} arrondissement d'intervenir auprès des autorités compétentes afin :

- que soit déployé sans tarder un plan de vidéo protection, en concertation avec la Ville de Paris et la Préfecture de Police. Nous avons notamment identifié les zones d'installations potentielles suivantes :

- 126 rue Oberkampf
 - 96 rue Oberkampf
 - 3 Villa Gaudalet
 - Impasse de la Baleine, devant l'école
 - Angle des rues Saint-Maur et Jean-Pierre Timbaud
 - 24 rue Moret
 - 24 rue Edouard Lockroy
 - 1 rue Robert Houdin
 - Avenue Jean Aicard, au niveau du boulo-drome
- que soit amélioré l'éclairage public, notamment :
- Fond de la Villa Gaudalet (par éclairage à détection infrarouge)
 - Impasse de la Baleine
 - Rue des Vaucouleurs
 - Rue Morand
 - Rue de la Fontaine au Roi
 - Rue Moret
 - Rue Robert Houdin
- que soit déployé une présence renforcée et durable de la Force Publique (Police, ASP, ISVP), en concertation avec la Ville de Paris et la Préfecture de Police, dans les secteurs cités ci-avant afin d'y restaurer la pleine application de la Loi de la République et par là même rendre aux riverains la sécurité et la tranquillité à laquelle ils ont droit.
- que la Préfecture de Police rouvre la vigie de police située rue de l'Orillon et actuellement utilisée comme local technique.